



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Mairie de
86350 Château Garnier

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 janvier à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2024

Présents : AUDOUX François, BARREAU Eliane, CHEVAIS Claudine, DEGORCE Carine, HUVELIN Damien, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques, DEVERGE Christian, REMAUD Emmanuel, STEPHENS Angela,

Excusés : BAUDET Valérie, CHAUVEAU Tiphaine, FOUSSIER François, REMAUD Emmanuel
BRISEPIERRE Jérôme a donné pouvoir à AUDOUX François

Secrétaire de séance : BARREAU Eliane

Le compte rendu du conseil municipal du 22 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

Election des délégués et suppléants aux sénatoriales

▪ **3 délégués**

Candidats : AUDOUX François, NIORT Jacques, NAILANI Ambdilhadi

Elus : AUDOUX François, NIORT Jacques, NAILANI Ambdilhadi

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin avec 10 voix chacun

▪ **3 suppléants :**

Candidats : HUVELIN Damien, CHEVAIS Claudine, DEVERGE Christian

Elus : HUVELIN Damien, CHEVAIS Claudine, DEVERGE Christian

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin avec 10 voix chacun

Ordre du jour complémentaire

2. Plans de Financement de l'Espace du Moulin Gavallet et de l'Espace d'accueil de Coworking et de logement.

- Proposition de partenariat projet Valeco

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/001 - Choix du feu d'artifice

Monsieur le Maire présente des devis au conseil municipal pour le feu d'artifice du 14 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le choix du conseil municipal se porte sur l'entreprise RUGGIERI pour un montant de 2 700€ TTC avec bande son.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 1

D2024/ 002 - Plans de Financement de l'Espace du Moulin Gavallet et de l'Espace d'accueil de Coworking et de logement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT ESPACE D'ACCUEIL ET DE CO-WORKING AU 29 01 24				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Financéurs	Montant HT	%
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études:	44 256.00	Commune	92 192.00	20.10
• Maîtrise d'œuvre	35 640.00			
• Mission CSPS	2 736.00			
• Mission de Contrôle Technique	3 500.00			
• Mission étude des sols	2 380.00			
• Relevés topographiques	1 273.00			
II - Dépenses d'investissement :	406 000.00	• Conseil Départemental	91 500.00	19.95
Estimation des travaux hors aménagement extérieur	361 500.00	- Activ 4 :	91 500.00	
Options	8 000.00	• Etat	149 500.00	32.59
Aménagements extérieurs	36 500.00	- DETR 2 024:	69 500.00	15.15
		- DSIL 2022 :	80 000.00	17.44
Dépenses totales éligibles pour Energies Vienne	369 500.00			
		Communauté de Communes	20 000.00	4.36
IV- IMPREVUS	8 500.00	- Fonds de concours CCCP	20 000.00	4.36
Imprévus	8 500.00			
		Energies Vienne	105 564.00	23.01
TOTAL	458 756.00		458 756.00	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce plan de financement à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/ 004 - Plan de Financement de l'Espace du Moulin Gavallet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DE L'ESPACE DU MOULIN GAVALLET-ETAPE 1				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Financéurs	Montant HT	%
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études:	5 310.00	Autofinancement maîtrise d'œuvre commune	24 077.00	20.24
• Maîtrise d'œuvre	5 310.00			
• Mission CSPS	-			
• Mission de Contrôle Technique	-			
II - Dépenses d'investissement :	102 500.00	• Conseil Départemental	22 000.00	18.49
Estimation des travaux de démolition et terrassement	39 500.00	- Activ 4 :	12 000.00	10.09
Cheminement voiries et parking	20 000.00	• Etat	62 000.00	52.11
Aménagements extérieurs	40 000.00	- DETR 2024:	30 000.00	25.21
Reseaux divers	3 000.00	- Fonds verts ou Fonds Friches 2024:	32 000.00	26.90
Eclairages extérieurs	5 000.00	Communauté de Communes	10 900.00	9.16
IV- IMPREVUS	1 600.00	Fonds de concours CCCP	10 900.00	9.16
Imprévus	1 600.00			
V- DEPENSES ACQUISITION ET PRE-ETUDES (pour fonds verts)	9 567.00			
• Quote-part acquisition	5 442.00			
• Quote-part pré-études	3 125.00			
• Temps administratif	1 000.00			
TOTAL	168 977.00		168 977.00	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce plan de financement à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/003 - Proposition de partenariat / CPA Lathus

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de signer une convention de partenariat avec le CPA de Lathus qui permettra notamment aux habitants de profiter du tarif « Partenaires du département de la Vienne » sur les camps d'été du CPA.

En contrepartie, la Commune s'engage à présenter ce dispositif dans son journal communal, sur son site internet et à envoyer une lettre cosignée aux familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/0005 - Proposition de participation minoritaire au capital de la société à constituer dans le cadre du projet Valeco

La Société VALECO envisage la construction et l'exploitation d'une CENTRALE SOLAIRE aux lieux-dits « les Brandes de la Commune », « Lafa » et « Lavaux » sur la Commune de Château-Garnier, Département de la Vienne.

Les études de faisabilité portées aboutissent à une présentation auprès du Conseil Municipal. A cette occasion, la Société VALECO confirme la possibilité de porter un tel projet sur le territoire envisagé.

Afin d'intégrer davantage le territoire dans le projet et de maximiser les retombées économiques locales, il a été proposé d'ouvrir l'actionnariat dans la société portant le projet de CENTRALE SOLAIRE à la collectivité. Cette société n'est pas encore constituée et le nom sera déterminé ultérieurement (ci-après la « SPV »)

Cet actionnariat se fera soit par la constitution commune de la SPV, soit par une cession d'actions de la SPV constituée par VALECO seule.

Cette proposition d'actionnariat fera l'objet d'une nouvelle délibération consacrant définitivement la volonté de la commune de Château-Garnier de conclure le partenariat avec VALECO.

Le Conseil municipal est sollicité en ce sens.

Le Conseil,

Vu, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite « Loi TECV » ;

Vu, la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu, les articles L2224-32 et L2253-1 du Code général des collectivités locales ;

VU la présentation du projet et de l'opération aux membres du Conseil municipal à qui il a été rappelé :

1. Le contexte :

Profil de la Société VALECO :

- Groupe français avec 20 ans d'expérience dans les énergies renouvelables, rattaché au groupe allemand EnBW, producteur, distributeur et fournisseur européen d'électricité ;
- Présent sur toute la chaîne d'un projet : développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de ses centrales en fin de cycle.

VALECO propose à la commune de rentrer au capital de la SPV selon les modalités de l'Offre de partenariat annexée à la présente délibération.

Cette première délibération a pour objectif de permettre à VALECO et à la commune de Château-Garnier de s'entendre sur le principe de l'actionnariat proposé.

La répartition de la détention capitalistique ne sera définitive qu'une fois que toutes les communes auront délibéré.

A titre estimatif, la détention capitalistique sera répartie comme suit :

Associés	%	Actions
VALECO	89,6 %	448
COMMUNE DE CHAMPAGNE SAINT HILAIRE	2,6 %	13
COMMUNE DE CHATEAU GARNIER	2,6 %	13
COMMUNE DE PAYROUX	2,6 %	13
COMMUNE DE LA CHAPELLE BATON	2,6 %	13
TOTAL	100%	500

Une offre de partenariat annexée aux présentes présente les conditions.

2. Les bases juridiques :

L'article L 2253-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), tel que modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), autorise désormais les collectivités à participer au capital d'une société anonyme (SA) ou d'une société par actions simplifiées (SAS) dont l'objet social est la production d'EnR par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire. Aucun seuil de détention de parts n'est nécessaire. Cependant, il est préconisé de se limiter à une participation minoritaire pour éviter de rentrer dans le champ juridique des entreprises publiques.

Considérant la compétence de la collectivité ;

Considérant l'objet social de la société comme étant la production d'énergies renouvelables

Considérant le profil de la société VALECO (et ses filiales) et sa capacité à mener à bien ces projets ;

Considérant les engagements pris par la société VALECO auprès du Conseil Municipal, le Maire expose ce projet global à son Conseil Municipal

Considérant les retombées économiques locales ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du dossier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet de partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 1

D2024 0006 - Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les Zones d'accélération des Energies renouvelables envisageables :

- Photovoltaïque sur les toits : toute la Commune
- Pas de nouveaux projets d'éoliennes : les zones actuelles (Quatre Vents, Croisée de Chabanne, Brandes communales) seront en ZAER
- Géothermie sur tout le territoire
- Biomasse sur tout le territoire
- Méthanisation : Pas de délimitation de zone en l'absence d'élevage important sur la commune
- Photovoltaïque au sol : Zone du projet Sergies sur les Brandes communales ; Zones des anciennes carrières Iribarren
- Agri-photovoltaïque : zones élargies des projets Valeco et WPD sur les Brandes communales, le Brizzard, la Pile, la Fas, la Pétolée, Lavaud et Chez Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable de principe à ce projet de zones d'accélération et charge Monsieur le Maire de préciser les parcelles concernées sur le plan à transmettre à la sous-préfecture .

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 1

La Secrétaire de séance,

Eliane BARREAU



Le Maire,

François AUDOUX

